les CAUE en LANGUEDOC ROUSSILLON

PYRÉNÉES ORIENTALES

RAPPORT D'ACTIVITES 2016

QU'EST CE QU'UN CAUE ?

Les CAUE ont été créés par la loi sur l'architecture n°77-2 du 3 janvier 1977 et ont pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

« L'ARCHITECTURE EST UNE EXPRESSION DE LA CULTURE. LA CRÉATION ARCHITECTURALE, LA QUALITÉ DES CONSTRUCTIONS, LEUR INSERTION HARMONIEUSE DANS LE MILIEU ENVIRONNANT, LE RESPECT DES PAYSAGES NATURELS OU URBAINS AINSI QUE DU PATRIMOINE SONT D'INTÉRÊT PUBLIC. »

Les CAUE sont créés par les responsables locaux et présidés par un élu local.
Ce sont des organes de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.
Centre de ressources, lieu de rencontres, d'échanges et de diffusion culturelle, les CAUE apportent aussi une aide à la décision. Ses conseils sont accessibles à un public varié.

CONSEILLER, INFORMER ET SENSIBILISER, FORMER CONSTITUENT LES MISSIONS DES CAUE

Conseiller les collectivités

Être à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement, sans se charger de la maîtrise d'oeuvre.

Conseiller les particuliers

Fournir aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions, leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans se charger de la maîtrise d'œuvre grâce à un réseau d'architectes conseillers.

Informer / sensibiliser

Développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation des publics (grand public, scolaires, amateurs) dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

Former

Contribuer directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des agents de l'administration et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

« Les Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) demeurent, plus que jamais, des services de proximité au service des citoyens et des collectivités territoriales. Ils apportent un service gratuit de conseils indépendants auprès de tout porteur de projet sur les questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement notamment dans le domaine du patrimoine bâti et du paysage culturel.

Les CAUE fêteront, l'an prochain, les 40 ans de la loi sur l'architecture du 03 janvier 1977 qui les a créés.

2016 aura été l'année de la mise en place des nouvelles régions. Des espoirs et des questionnements ont marqué cet évènement, en préparation, depuis plusieurs années.

Les espoirs concernent le projet de travailler de manière plus efficace, dans un contexte élargi, avec de nouveaux objectifs et d'une certaine manière, avec une nouvelle institution.

Les questionnements sont en lien avec l'avenir de nos départements avec lesquels notre existence était, jusqu'ici, intimement liée : vont-ils disparaître ? vont-ils être fusionnés avec les régions ?

Enfin, la nouvelle région représente un territoire imposant avec ces 13 départements aux identités très disparates. Nous espérons que la notion de proximité qui nous est chère y sera préservée avec les moyens nécessaires pour rendre toujours plus attractif chacun de nos territoires.

Poursuivant depuis 2014, une reforme de son mode de fonctionnement, pour s'aligner sur ses règles statutaires, le CAUE des Pyrénées-Orientales a connu, malgré une situation économique difficile, une année 2016 riche en évènements.

Le nombre des particuliers venant en amont de leur projet n'a cessé d'augmenter depuis les années précédentes. La localisation de nos nouveaux locaux contribue, en partie, à ce que le CAUE soit plus visible en complément des différentes animations que nous avons pu déjà y organiser.

En 2016, les communes nous ont sollicités sur de nouveaux types de conseils en particulier sur les questions d'urbanisme réglementaire et sur des projets de réflexion très globale et pour consulter et choisir des équipes de maîtrise d'oeuvre adaptées à leurs projets. Les services du Département nous ont également sollicités dans le domaine de l'accompagnement des collectivités pour envisager de futurs partenariats dans des démarches complémentaires et cohérentes.

Celle-ci aura été principalement marquée par :

- *la mise en œuvre de plusieurs actions de communication-sensibilisation,*
- *la mise en œuvre de journées de formation des élus et techniciens des collectivités,*
- *la conception-réalisation de documents de communication-sensibilisation,*
- *la mise en place de nouveaux partenariats,*
- *le départ de trois techniciens architectes. »*

PRÉSIDENTE

TOUSSAINTE CALABRESE

Présidente du CAUE
Vice-Présidente du Conseil Départemental
Conseillère Départementale du Canton de Perpignan V

2 Qu'est ce qu'un CAUE ?

3 Le mot de la Présidente

4 La mission de conseil

- 5 *Le conseil aux particuliers*
- 6 *Le conseil aux EPCI*
- 6 *Le conseil aux associations et autres professionnels*
- 7 *Le conseil aux communes*

16 La mission de sensibilisation

22 La mission de formation

24 Commissions / Réunions

26 L'Union Régionale des CAUE

28 Documentation

30 La vie du CAUE

LA MISSION DE CONSEIL

LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

BILAN 2016

LE TEMPS DÉDIÉ AUX CONSEILS AUX PARTICULIERS A ÉTÉ DE 413 HEURES POUR UN TOTAL DE 150 CONSEILS

Il concerne les particuliers désirant faire construire, restaurer, réhabiliter ou aménager un terrain, un jardin… confrontés à des difficultés de conception, un dispositif d'autorisation relativement complexe ainsi qu'à de nombreux refus administratifs.
Les conseils se font exclusivement oralement.
Intervenant hors du champ de la maîtrise d'œuvre et de la demande d'autorisation, comme la loi le prévoit, la mission de conseil du CAUE consiste à fournir des informations générales (culturelles, techniques et réglementaires) et surtout à proposer une méthode d'élaboration d'un projet à des « maîtres d'ouvrages » non-professionnels.

Différentes plaquettes réalisées par le CAUE sont à la disposition des particuliers qui viennent consulter, notamment les deux guides sur les façades et leur mise en valeur, la fiche «Programmer son opération» qui incite à la réflexion avant de se lancer dans un projet de construction, le guide sur l'alternative aux gazons, le guide sur le choix des végétaux, etc...

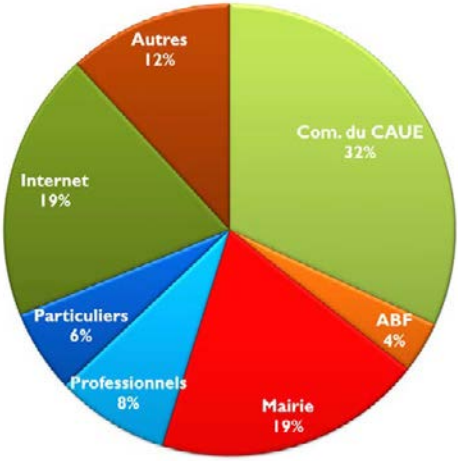

ORIGINE DU CONSEIL

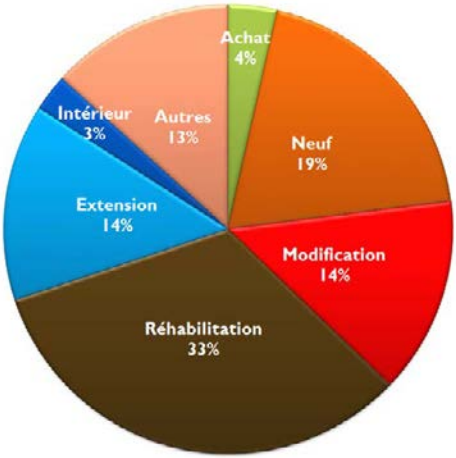

NATURE DU PROJET

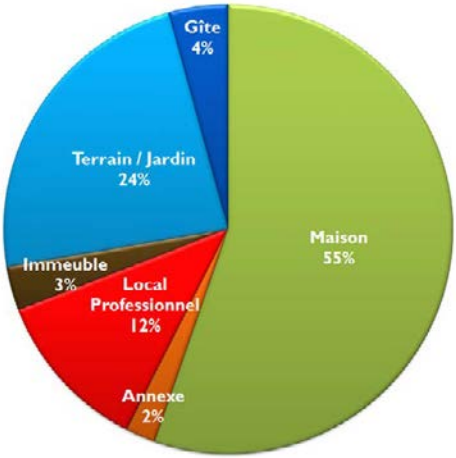

TYPE D'OUVRAGE

LE CONSEIL AUX EPCI

EN 2016 : LE TEMPS DÉDIÉ AUX CONSEILS AUX EPCI A ÉTÉ DE 146 HEURES SOIT 4 % DU TEMPS CONSACRÉ AUX DIFFÉRENTES MISSIONS

PAYS DE LA VALLEE DE L´AGLY

Programme Leader (36 communes) Accompagnement du Pays pour l'élaboration du dossier de candidature et proposition d'un programme d'action.

SYNDICAT MIXTE DE L´AUTOPORT DU BOULOU

Le CAUE a conseillé le Syndicat dans le projet concernant la zone d'activités du distriport, la directrice souhaite accueillir de nouvelles activités, le CAUE conseille d'avoir une vision d'ensemble avant de partir dans des petits projets les uns après les autres.

SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE

Après avoir apporté sa contribution à l'élaboration du cahier des charges pour la réalisation du plan de paysage du massif du Canigó et au lancement de l'appel d'offre en décembre 2015, le CAUE a participé à la sélection des candidats début 2016 et au suivi de l'élaboration de l'étude au travers de réunions.

LE CONSEIL AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PROFESSIONNELS

EN 2016 : LE TEMPS DÉDIÉ AUX CONSEILS AUX ASSOCIATIONS ET AUX PROFESSIONNELS A ÉTÉ DE 35 HEURES SOIT 1 % DU TEMPS CONSACRÉ AUX DIFFÉRENTES MISSIONS

COMMISSAIRES ENQUETEURS

Conseil auprès de la commissaire enquêteur dans le cadre de la modification du SCOT de la Plaine du Roussillon.

CONSEIL DEPARTREMENTAL PASSERELLE GALAMUS

La Commission des Sites a invité les services du Conseil Départemental à se tourner vers le CAUE pour améliorer l'intégration paysagère d'une passerelle à reconstruire au pied des gorges de Galamus.

ASSOCIATION DES AMIS DE L´ESPARROU

Accompagnement sur le projet de mise en valeur du site - continuité du projet lancé en 2015.

ASSOCIATION SOLIHA

Le CAUE travaille sur la commune de Prades, principalement, par l'intermédiaire de SOLIHA dans le cadre de l'OPAH en cours et plus particulièrement sur la question de l'opération de restauration des façades du centre ancien. Cette démarche s'inscrit dans la logique d'édition des deux guides sur la mise en valeur des façades traditionnelles dont nous faisons état, par ailleurs. Environ une cinquantaine de dossiers ont été traités depuis 2014.

LE CONSEIL AUX COMMUNES

à Porta

à Vinça

à La Llagonne

Le travail du CAUE devrait débuter, idéalement, en amont des phases administratives et opérationnelles. Dans certains cas, le CAUE peut même être l'initiateur d'un projet. Il doit aussi toujours re-contextualiser tout projet par rapport à un territoire significatif et ne pas se contenter de répondre à une question technique. Ce n'est pas un prestataire de service mais plutôt un accompagnant de confiance.

La qualité d'une réalisation repose, en grande partie, sur ses qualités et performances intrinsèques mais aussi sur son intégration, au sens large, dans un territoire donné.

Avant de passer aux phases d'études de maîtrise d'œuvre, à proprement parler (étude de programmation et étude de conception des ouvrages), il est indispensable d'avoir pu, préalablement, évaluer l'opportunité d'un projet, aussi séduisant soit-il, au stade de l'idée ou du programme politique.

Combien de communes envisagent-elles de réaliser une « étude de marché » ? Une « étude de faisabilité », avec un diagnostic (et parfois un bilan) et une évaluation économique précise des besoins du territoire visé par le projet ?

Il est alors important de réunir non pas des maîtres d'œuvre pour faire des plans mais d'abord tous les partenaires et différents acteurs concernés pour évaluer l'opportunité du projet par rapport à son «territoire potentiel d'influence» et s'assurer ensuite de leur adhésion et de celui des populations concernées.

Parmi ces partenaires, le CAUE, dispose d'une connaissance «historique» du territoire départemental dans les domaines déjà énoncés. Il peut accompagner les élus à réaliser une partie de ce « pré-diagnostic » sur la partie AUE «Architecture, Urbanisme et Environnement». Mais d'autres partenaires devraient aussi être consultés en fonction de la nature ou de la spécificité du projet.

EN 2016 : LE TEMPS DÉDIÉ AUX CONSEILS AUX COMMUNES A ÉTÉ DE 1240 HEURES SOIT 33 % DU TEMPS CONSACRÉ AUX DIFFÉRENTES MISSIONS

CARTE DES COMMUNES CONSEILLEES EN 2016 PAR LE CAUE

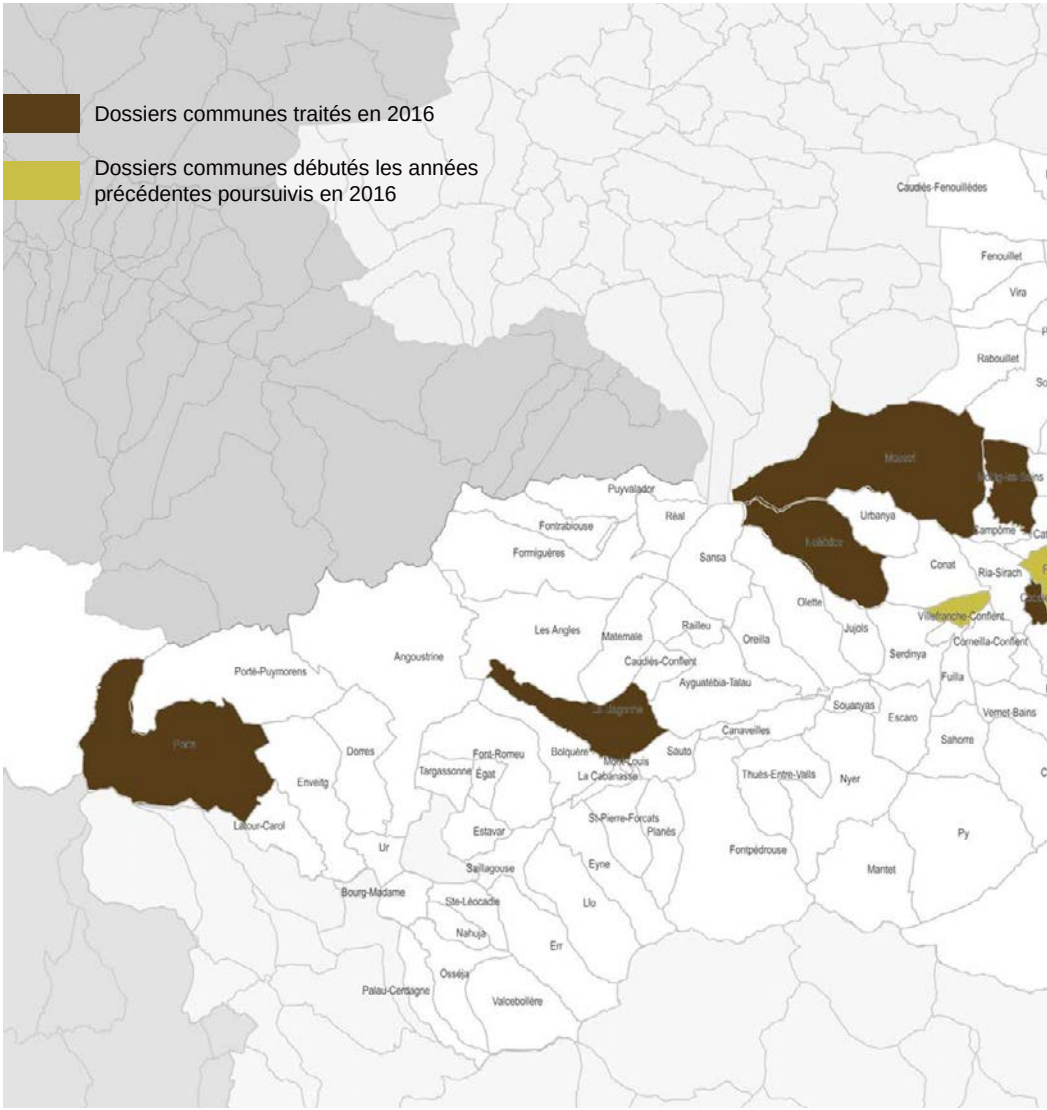

33 DEMANDES SOIT 15% DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT

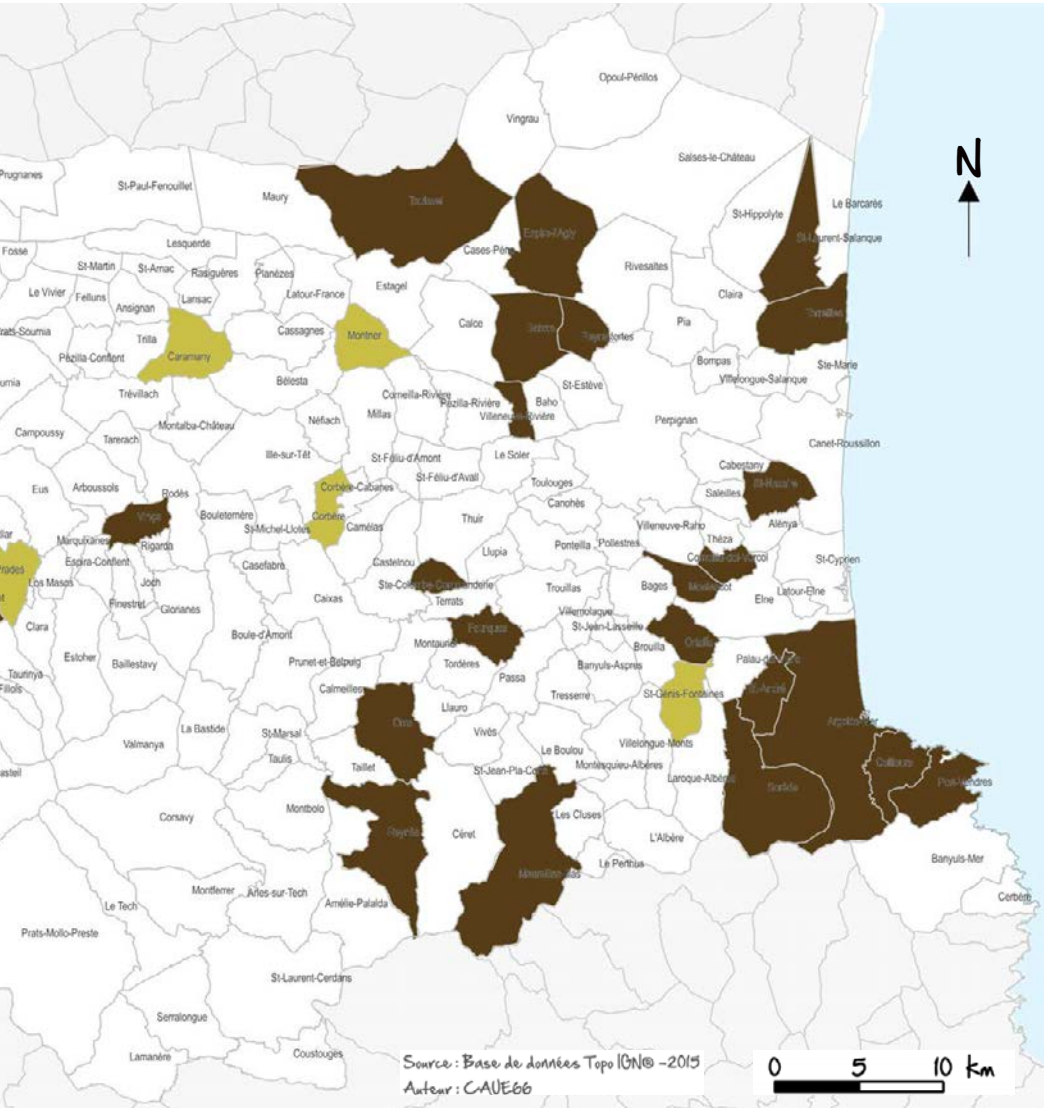

QUELQUES EXEMPLES DE CONSEILS AUX COMMUNES

ARGÈLES-SUR-MER

La commune d'Argelès-sur-Mer a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme fin août 2016. Dans le cadre de l'élaboration de ces nouveaux documents d'urbanisme, le CAUE a été consulté pour émettre un avis.

BAIXAS

Le Directeur des Services Techniques souhaitait l'avis du CAUE concernant un projet d'isolation thermique des bâtiments de l'école communale. Un dossier de demande de subvention était en instance prévoyant uniquement des travaux d'isolation thermique, sans diagnostic structurel ni fonctionnel préalable.
Les dispositifs de subvention favorisent, malheureusement, en effet, ce type d'approche très partielle de l'état d'un bâtiment.
Après la visite du site et des locaux, au regard des différentes problématiques d'accessibilité, de fonctionnement, les problèmes structurels et d'étanchéité… le CAUE a conseillé à la commune de faire réaliser un diagnostic global, par un architecte, devant conduire à une réflexion sur l'avenir de ces bâtiments d'autant que la subvention n'aurait pas permis d'entreprendre tous les travaux nécessaires. Les élus ont suivi les conseils du CAUE.

COLLIOURE

Consultation des élus sur plusieurs projets communaux :
- Evolution du règlement du PLU sur les différents secteurs de la commune et plus particulièrement les secteurs périphériques aux deux quartiers historiques ;
- Projet de circuit patrimonial à partir des sites de fortifications publics et privés ;
- Projet d'aménagement autour de la gare SNCF ;
- Projet de programme mixte de maison médicale avec logements résidentiels ;

Après deux réunions sur place dont une journée avec visite de terrain et établissement d'un compte-rendu avec des propositions d'accompagnement, la commune ne nous a pas re-contactés.

CORNEILLA-DEL-VERCOL

La municipalité de Corneilla-del-Vercol est engagée dans divers projets ayant pour but de dynamiser la vie associative et de garder vivant le cœur de village. Le CAUE a été consulté au sujet d'un site en cœur de village où la mairie a acquis un terrain qu'elle souhaite aménager en parking. Ce projet peut être l'occasion de retravailler les abords des différents locaux associatifs, de la cave, et de l'entreprise qui entourent le futur parking. Le CAUE va accompagner la municipalité dans la définition d'un programme et le recrutement d'une équipe de maitrise d'oeuvre.

FOURQUES

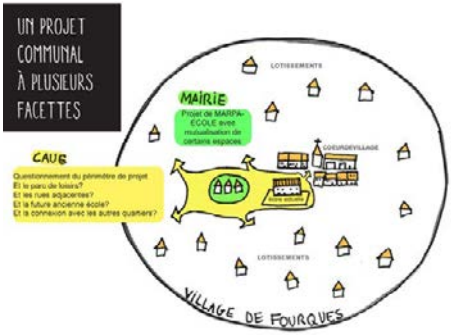

En 2016, le CAUE a poursuivi l'accompagnement de la municipalité de Fourques sur son projet associant la construction d'une école, d'une MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Agées) et la mise en valeur d'un parc de sport et de détente sur un terrain idéalement placé en coeur de village.
L'équipe municipale est très engagée dans le projet, ambitieuse sur la qualité architecturale et urbanistique, investie dans la visite de projets similaires.

Le CAUE a synthétisé en un cahier des charges les éléments discutés et recueillis lors des réunions de travail de 2015 :

- mise en contexte du village : caractérisation paysagère, évolution historique et fonctionnement actuel
- présentation du périmètre et du site de projet

FOURQUES (SUITE)

- déclinaison des grandes lignes du progamme, tant sur les futures constructions que sur les espaces publics.
- définition et phasage de la mission des programmistes.

Le CAUE a aussi accompagné en relecture l'élaboration des pièces administratives du marché.

Le CAUE a participé à la sélection de l'équipe de programmation parmi 13 équipes. Deux étapes ont permis de retenir une équipe à la fois expérimentée et sensible à l'identité rurale de la commune. Une première sélection de cinq équipes a été effectuée sur compétences et références. Ces équipes ont ensuite été reçues en entretien pour échanger sur leur offre méthodologique et financière.

L'essentiel de la mission d'accompagnement est maintenant derrière nous. Une fois quelques blocages administratifs levés, nous suivrons l'étude de programmation qui devrait aboutir à la mise en place d'un concours.

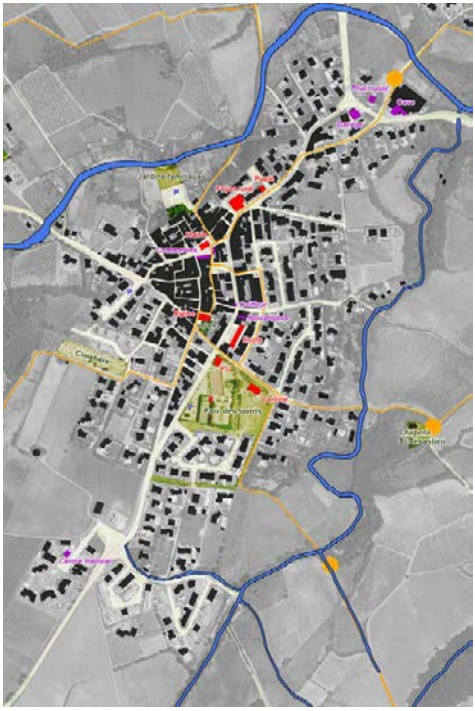

LA LLAGONNE

Réflexion cohérente et globale entre la mise en accessibilité des bâtiments publics et l'aménagement du parvis et de la rue menant à la mairie. Le CAUE a demandé l'assistance d'un agent de la DDTM 66 spécialisé dans l'accessibilité des bâtiments pour rencontrer les élus et procéder au conseil. La commune a semble-t-il apprécié cette approche complémentaire à la fois régalienne, technique et pragmatique.

MAUREILLAS

Depuis plusieurs années, les élus font régulièrement appel au CAUE sur différents projets d'urbanisme. Cette année, il s'est agi de la re-qualification des places du centre à l'occasion de la réfection des réseaux publics. Les élus souhaitent que les techniciens de la Communauté de Communes se rapprochent du CAUE qui a travaillé avec les élus sur le projet de cahier des charges de recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre, prévu courant 2017. Le CAUE sera également sollicité pour conseiller les élus sur la restauration et la mise en valeur de plusieurs éléments de patrimoines culturels non protégés.

MOLITG-LES-BAINS

La municipalité souhaite réhabiliter le terrain de jeux du Cap de la Vila. Un premier échange a permis de visiter le site et d'échanger sur les souhaits des élus et sur les étapes d'un tel projet de requalification. Dans un premier temps, le CAUE a présenté le dispositif de chantier-formation proposé par le PNR, et transmis sa documentation sur les plantes adaptées à un tel site. Pour la suite, le CAUE conseille à la commune de prendre le temps de construire un projet d'ensemble avec l'aide d'un paysagiste-concepteur. Cela permettrait d'envisager la mise en valeur du site en s'appuyant sur ses qualités paysagères, et pas exclusivement en terme d'achat de mobilier et de mise en sécurité.

MONTESCOT

Par l'intermédiaire de la Conseillère Départementale du canton Plaine d'Illibéris, le maire a pris contact avec le CAUE concernant un projet de jardins familiaux. Après un premier rendez-vous au CAUE et une visite de terrain assez étendue, il a été convenu d'élargir la réflexion, à l'ensemble du territoire communal.

MOSSET

L'association «Plus Beaux Villages de France» a transmis un rapport dans lequel elle demande à la collectivité d'engager des travaux de mise en valeur sous peine de perdre le label. Le CAUE a été sollicité par l'adjoint en charge des questions d'embellissement du village, proposant à celui-ci, sous couvert de l'avis de l'ABF, d'accompagner les élus dans l'élaboration d'un cahier des charges en vue d'envisager de consulter une équipe de maîtrise d'œuvre. Suite à un premier rendez-vous au CAUE, une visite de terrain a été rapidement organisée, en tout début d'année 2016, pour diagnostiquer et recenser la nature, l'importance et la qualité des travaux à envisager pour que la commune puisse conserver son label.

NOHÈDES

La commune de Nohèdes a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans une réflexion sur son espace public et, en particulier, l'aménagement de la place du village. Le CAUE a animé une rencontre avec les élus et habitants en début d'année. Echanges sur la mise en valeur des ruelles et places principales et des bâtiments communaux. Discussion sur les grands axes de transformation de la place : place de la voiture, végétalisation, mise en valeur de la fontaine, terrassement...

OMS

A l'instar de nombreuses communes du département (voir également Prades, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie) et aussi de la part de certains bureaux d'études en charge de PLU, le CAUE est régulièrement consulté pour la question des nuanciers couleurs pour les façades d'immeubles. Par le passé, le CAUE fournissait des palettes de coloris.

Cette année, en partenariat avec l'Architecte des Bâtiments de France, SOLIHA et la CAPEB, le CAUE a proposé de réaliser deux publications intitulées : «Le bâti ancien / Matériaux et techniques» et «Le bâti ancien / Les couleurs» (voir page 21).
Ces documents ont été présentés et commentés à Monsieur le maire et à l'un de ses adjoints.

ORTAFFA

La commune d'Ortaffa a sollicité le CAUE pour l'accompagner sur l'aménagement et la gestion de plusieurs espaces publics du village. Les échanges ont permis de lister les différents

lieux attractifs du cœur village et de prendre connaissance de ce que les élus et habitants attendent de leur requalification ou rehabilitation. Le CAUE a proposé d'engager une étude de programmation pour planifier la mise en valeur de ce périmètre. En parallèle, nous avons participé à l'élaboration du Plan Local de Déplacement et aidé la municipalité à définir les grands axes d'un projet en cours : le réaménagement du parking du 14 juillet.

PEYRESTORTES

Le CAUE a été sollicité par Monsieur le Maire à propos d'un projet de création de jardins familiaux. Une visite de terrain, avec plusieurs élus, a permis de définir le cadre d'intervention du CAUE aux regard des différentes sujets abordés. Les élus souhaitent, notamment, pouvoir bénéficier des conseils du CAUE lors de l'élaboration du futur PLUi.
Le CAUE a proposé une réflexion étendue sur les projets d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine de la commune à partir du projet de jardins familiaux, en lien avec les communes périphériques. Un premier compte-rendu de visite avec des propositions de stratégies sur le projet de jardins familiaux a été transmis aux élus. L'affaire suit son cours.

PORTA

Monsieur le Maire et ses adjoints souhaitaient plusieurs conseils à la fois sur un projet de réhabilitation d'un groupe d'anciens bâtiments agricoles dans le village de Porta ; sur le projet d'extension du cimetière situé au hameau de Courbassil ; ainsi que sur l'équipement de systèmes de protection contre la foudre.
Une visite d'une journée sur place a permis de visiter les différents sites et les bâtiments.

REYNES

Le maire de Reynès souhaite développer le village du Pont, actuellement en déshérence, en y installant des activités : en particulier, un incubateur d'entreprises, en continuité d'urbanisation. Lors d'une visite de la commune, le CAUE avait prodigué ses premiers conseils notamment en proposant de réunir les acteurs de terrain (DDTM, CD66, CCI, Chambre d'Agriculture…) pouvant être associés à un projet de re-qualification de la RD et de ses abords. Un rapport de visite a été transmis.

SAINT-ANDRÉ

Après avoir aidé la municipalité à définir un programme de requalification de la place Arago et de ses alentours, le CAUE a participé aux différentes phases de recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE

La commune a sollicité le CAUE dans le cadre de la révision de son PLU (PLUi) à propos de l'article 11 du règlement faisant référence aux prescriptions architecturales.
Le CAUE a présenté le guide sur la mise en valeur des façades et conseillé, plus ponctuellement, la commune sur un choix de couleurs, pour des bâtiments contemporains ou pour des extensions sur des constructions existantes. Il a également proposé à la commune d'organiser une visite-débat, auprès de la population, sur la réhabilitation du patrimoine.

SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE

Dans le cadre de la mise en révision du PLU, les élus ont souhaité avoir un conseil du CAUE pour la gestion du centre ancien du village. Le CAUE a été associé à ce travail de réflexion avec le bureau d'études. Deux visites de terrain ont été organisées : la première avec les élus ; la deuxième en présence du bureau d'études. Le CAUE a aussi été invité à participer à la réunion de présentation du projet de règlement en présence de l'ensemble des administrations et publics associés.

TAUTAVEL

La municipalité de Tautavel souhaite travailler l'aménagement du site naturel remarquable des Gouleyrous. La municipalité se tourne vers le CAUE à la demande du Conseil Départemental sollicité pour le financement du projet. Après un premier échange, une seconde rencontre a été consacrée à la visite du village et du site des Gouleyrous. Tout au long du parcours, la municipalité a détaillé ses différents projets, permettant au CAUE de mieux comprendre le fonctionnement du village et ses ambitions.

TORREILLES

La municipalité de Torreilles a à coeur de maintenir un village vivant, animé et agréable. Elle s'y emploie en favorisant les dynamiques associatives et culturelles et en orientant son identité touristique sur la découverte de ses paysages et de son patrimoine.
Constatant que l'animation du coeur de village est pénalisée par la piètre qualité des espaces publics, la municipalité a sollicité à deux reprises le CAUE pour envisager la requalification de la Place de la poste (2013) et de la Départementale (2015). En 2016, la commune relance ces projets, avec le souhait cette fois d'aller jusqu'à la réalisation.

L'ambition générale est de rendre le centre plus agréable pour ses habitants et les personnes qui le parcourent à pied ou en vélo. Le défi principal est de réduire la place de la circulation et du stationnement automobiles, aujourd'hui omniprésents et source de danger.

Les premiers échanges ont permis :

- d'échanger sur les difficultés rencontrées avec des maîtres d'oeuvre lors d'autres projets et d'ainsi clarifier le rôle de la municipalité en tant que maître d'ouvrage et les étapes d'une méthodologie «saine» de projet.
- de mûrir la constitution d'un groupe de travail élus-techniciens chargé du portage et du suivi du projet. La participation de ce groupe aux journées de sensibilisation et visites organisées par le CAUE et ses partenaires leur a permis de se construire une culture de projet urbain et d'asseoir leur motivation à porter un projet ambitieux.
- d'affiner le travail engagé dans les orientations du PLU validé en 2016 concernant l'aménagement du coeur de village. Le périmètre de requalification retenu regroupe ainsi un ensemble cohérent et complémentaire de lieux. Il s'agit d'encourager le stationnement dans un parking périphérique agréable tout en captant vers le centre les cyclistes se promenant le long du ruisseau, de conduire ces visiteurs vers les places accueillant commerces et équipements au travers de ruelles au revêtement soigné, fleuries et appropriées par leurs habitants.

L'année s'achève sur la réalisation des pièces du marché de recrutement d'une équipe de maîtrise d'oeuvre. Le CAUE insistera sur les critères et étapes de sélection garantissant le meilleur choix. Nous prévoyons un démarrage des études au premier semestre 2017.

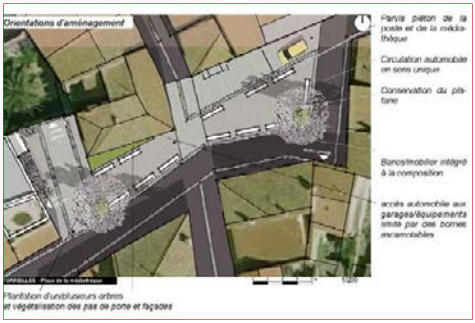

VINÇA

Suite à la destruction par incendie de l'ancienne buvette du lac des Escoumes (en octobre 2014), la commune projette la construction d'un nouveau bâtiment (snack-bar-restaurant).

La commune a souhaité solliciter le CAUE avant le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre afin d'obtenir des conseils de pré-programmation et de programme. Suite aux réunions de travail de mars et avril avec les élus, techniciens et CAUE, le lac des Escoumes apparait comme un site à fort potentiel à l'échelle départementale, intercommunale et communale. Cet espace représente un véritable quartier à caractère urbain intermédiaire entre le village et les espaces naturels du lac. Afin d'organiser cet espace et d'améliorer les liaisons entre les rives du lac et le centre ancien, une réflexion globale est nécessaire.

Pour mener cette réflexion, le CAUE a proposé une visite en présence de l'équipe municipale, techniciens et collectivités locales (CD66, Office du tourisme Intercommunal-Conflent) sur la commune afin d'échanger sur le patrimoine culturel, naturel de la commune, les déplacements doux, les stationnements…etc.
Consciente qu'un véritable projet d'aménagement doit être élaboré, la commune de Vinça décide d'arrêter son projet de restaurant.
Une réflexion accompagnée du CAUE est lancée pour retranscrire le projet de la commune, définir les moyens, les orientations et hiérarchiser les interventions.

LA MISSION DE SENSIBILISATION

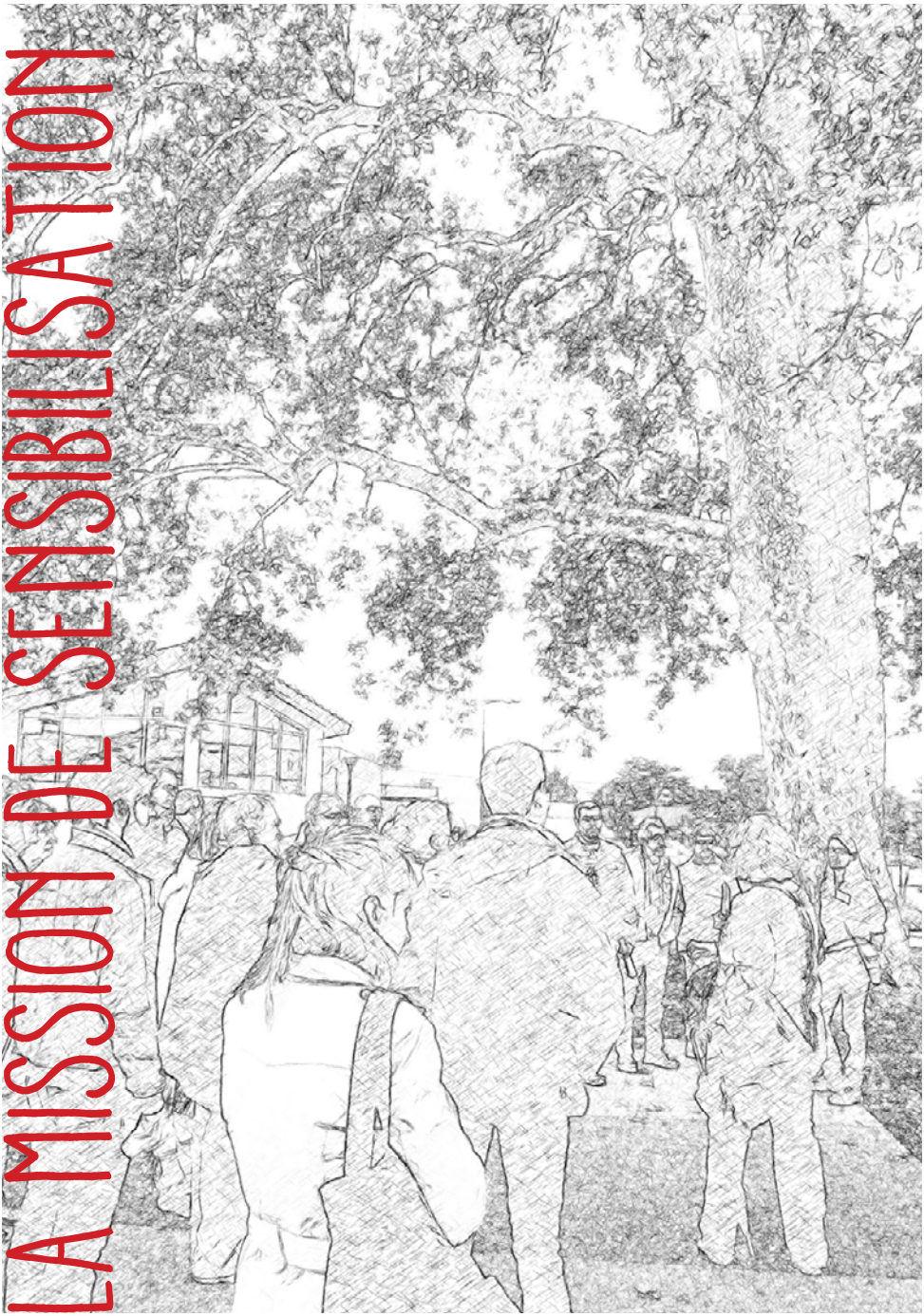

ACTIONS DE SENSIBILISATION / INFORMATION / COMMUNICATION

EN 2016, LE NOMBRE DE PERSONNES TOUCHÉES PAR NOS ACTIONS DE SENSIBILISATION AVOISINE LES 365

PUBLIC SCOLAIRE

10 ELEVES DU MASTER PATRIMOINE DE L'UPVD

15 ELEVES DU MASTER URBANISME ET AMENAGEMENT M1 - MODULE «HABITER ET VALORISER LES PATRIMOINES» - SORTIE DE TERRAIN

PUBLIC PROFESSIONNELS ET ÉLUS

100 PERSONNES LORS DE LA JOURNÉE DES BIENFAITS DU VÉGÉTAL EN VILLE À TOULOUGES, ELUS OU TECHNICIENS COMMUNAUX

80 PERSONNES LORS DES RENCONTRES CATALANES DE LA PIERRE SECHE

GRAND PUBLIC

50 PERSONNES LORS DE LA CONFERENCE SUR LE BOIS DONNEE DANS LE CADRE DU SALON «L'ART DES JARDINS» À ILLE SUR TET

30 PERSONNES LORS DES VISITES ORGANISÉES SUR LE SITE DE PAULILLES DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION NATIONALE «RENDEZ-VOUS AUX JARDINS»

50 PERSONNES LORS DE LA JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX CATALANS AU PALAIS DES ROIS DE MAJORQUE

100 PERSONNES LORS DE LA 21ÈME FÊTE DES VENDANGES DE BANYULS-SUR-MER CONFÉRENCE SUR LA VALEUR PATRIMONIALE EXCEPTIONNELLE DES PAYSAGES VITICOLES DE BANYULS

60 PERSONNES LORS DE L'INAUGURATION DES LOCAUX DES CAUE ET DE L'EXPOSITION «NI VU NI CONNU»

70 PERSONNES LORS DE L'INAUGURATION DE L'EXPOSITION «NI VU NI CONNU» DANS LE CADRE DE L'ÉVÈNEMENT «LES ARCHITECTES OUVRENT LEURS PORTES»

70 PERSONNES LORS DE L'INAUGURATION DE L'EXPOSITION «100% PIERRE(S)» PRESENTEE DANS LE CADRE DU FESTIVAL OFF DE VISA POUR L'IMAGE

2ème journee des bienfaits du vegetal en ville a toulouges

Fort du succès de la première édition organisée à Saint-André en 2015, le CAUE des Pyrénées-Orientales a organisé le 13 octobre la seconde «Journée des bienfaits du végétal dans les villages» à Toulouges.
Cette année, le thème de la journée portait sur le choix et la gestion des végétaux dans les aménagements urbains et sur la réhabilitation d'anciens parcs bourgeois.
Rassemblant une centaine d'élus, techniciens des collectivités et professionnels du paysage, cette journée a comporté différentes interventions de professionnels et une visite sur le terrain l'après-midi du Parc de Clairfont :

Les outils proposés aux communes par le Conseil Départemental pour la gestion des espaces publics et la protection de la réserve en eau (par Julie BLANC du CD)
Mise en place de PAPPH pour une gestion sans produits phyto des espaces publics, formations destinées aux collectivités, portage des labels Villes et Villages Fleuris et O phyto et fourniture de plans via la pépinière départementale.

Les alternatives au gazon et au fleurissement annuel (par Marine CRESSY paysagiste CAUE)
Présentation du nouveau guide du CAUE. Introduction sur les sources d'inspiration pour sortir du modèle «gazon-jardinière». Exposé sur l'intérêt et les caractéristiques de trois types de couverts : les moquettes végétales, les pelouses et prairies, et les massifs.

Les habitants qui participent à l'embellissement végétal de leur commune (par Audrey LABAURY)
Présentation du village de Coustouges et de l'association d'habitants qui oeuvre à l'embellissement du village dans un esprit de convivialité et de respect de l'environnement.

L'héritage des parcs du XIXème siècle (par Michelle VALLIERE, historienne de l'art des jardins)
Présentation de l'esprit des jardins conçus pour la bourgeoisie au XIXème siècle : jardins d'agrément et de représentation rattachés à un domaine agricole. Exposé des modèles et outils de composition de l'époque. Inventaire des parcs du département aujourd'hui propriétés publiques et analyse de leur évolution.

Requalifier les parcs du XIXème : pourquoi, comment ? (par Antoine GINESTY, paysagiste concepteur)
Présentation des méthodes de diagnostics des parcs historiques par les documents d'archives et l'arpentage. Exposé de l'expérience du parc municipal de Poigny. Présentation de la restauration d'un labyrinthe de verdure dans un parc historique privé.

Mise en oeuvre d'un espace vert : camp de Maig et abords de la médiathèque à Toulouges
Visite du Camp de Maig, site historique emblématique de la commune, réaménagé au printemps, les surfaces de gazon laissant place à des massifs de couvre-sols variés.

Visite commentée du Parc Clairfont par Michelle VALLIERE et Antoine GINESTY
Cette visite a permis de discuter sur ce qui fait la valeur d'un tel parc, les éléments à valoriser, la méthode de projet à mettre en oeuvre pour le restaurer.

INAUGURATION DES LOCAUX DU CAUE ET PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION «NI VU NI CONNU»

A l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux du CAUE en juin, en présence de :
- Toussainte CALABRESE, Présidente du CAUE
- Pierre ESTEVE, ancien Président du CAUE
- Hermeline MALHERBE, Présidente du Conseil Départemental
- Emmanuel CAYRON, Secrétaire Général de la Préfecture

a été présentée l'exposition «Ni vu ni connu - Maisons sur mesure en Languedoc-Roussillon» réalisée par les CAUE de L'Union Régionale Languedoc-Roussillon montrant des réalisations locales.
Elle présente une cinquantaine de maisons conçues par des architectes dans les 5 départements de la région et a pour objet de montrer que l'architecture de qualité est à la portée de tous. La première partie de l'exposition est consacrée aux constructions neuves, la seconde à des réhabilitations et extensions de maisons. Chaque réalisation est présentée par des photos, documents graphiques, fiches techniques et «paroles d'habitants».

INAUGURATION DE L'EXPOSITION «100% PIERRE(S)» DANS LE CADRE DU FESTIVAL OFF DE VISA POUR L'IMAGE

A travers ces photos, le CAUE 66 a choisi de présenter la diversité des ouvrages en pierre sèche (technique traditionnelle d'assemblage de moellons de pierre-tout-venant, sans utilisation de liant ou de mortier) dans le département des Pyrénées-Orientales : murettes, casots, calades, canaux d'irrigation ...etc. Ces ouvrages vernaculaires catalans ont une haute valeur paysagère et une forte richesse écologique (drainage de l'eau et stabilisation des sols). Ils sont donc à entretenir, restaurer. Ce savoir-faire et ces principes pourraient être avantageusement employés dans les aménagements contemporains de nos villages pour un meilleur cadre de vie.

REALISATION DE DOCUMENTS D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS

PELOUSES, PRAIRIES ET MASSIFS EN PYRENEES-ORIENTALES

GUIDE POUR LA MISE EN OEUVRE D'ALTERNATIVES AU GAZON DANS LES JARDINS ET ESPACES PUBLICS

Ce guide initié en 2014 par deux stagiaires a été finalisé en 2016.

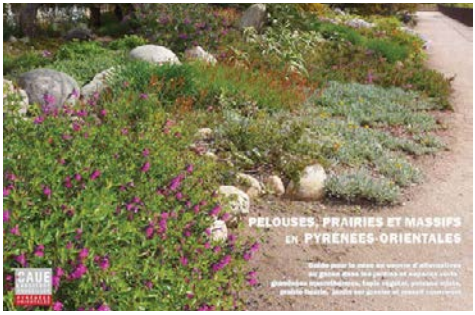

Il s'inscrit dans la mission de sensibilisation du CAUE, qui promeut la qualité architecturale, urbanistique et paysagère.
Le CAUE apporte un conseil gratuit et neutre dans ces domaines, notamment aux habitants, élus et techniciens qui souhaitent renforcer la présence du végétal dans leur cadre de vie.

Ce document s'intéresse à plusieurs couverts végétaux - gazon, pelouse, prairies, massifs en réponse à des enjeux transversaux : paysager, écologique, de gestion et de gestion des risques.

La partie introductive permet de repérer les couverts les mieux adaptés à un projet de jardin ou d'espace vert, en fonction du contexte, de l'ambiance paysagère souhaitée et des possibilités d'investissement et de gestion.
Le coeur du guide, illustré d'exemples, détaille la mise en place et l'entretien de chaque couvert, ainsi que les essences utilisables.

Ce guide technique propose des alternatives au gazon et au sol nu. Il a pour vocation d'apporter des pistes de solutions aux situations que les collectivités ont couramment à gérer : trouver une alternative aux sols stabilisés entretenus par désherbage chimique, installer une végétation sur un sol nu et tassé par des travaux de terrassement dans les extensions urbaines, alléger la gestion et la consommation d'eau des espaces engazonnés, apporter une solution pérenne de couvert végétal dans les zones à fort piétinement...
Ce guide est téléchargeable sur le site internet du CAUE : www.caue66.fr

LES FACADES ET LEUR MISE EN VALEUR

LE BATI ANCIEN / MATERIAUX ET TECHNIQUES
LE BATI ANCIEN / LES COULEURS

Il s'agit d'un guide pratique et de recommandations réalisé dans le but de dresser un état des lieux des techniques et couleurs employées traditionnellement pour mettre en valeur les façades des constructions (de la maison bourgeoise de ville, la maison simple de village, aux dépendances) du 18E siècle jusqu'au début du 20E siècle. Cet état des lieux, sans pouvoir être absolument exhaustif, concerne l'ensemble du département. Il constitue une base de références pour les maîtres d'ouvrage et les concepteurs, permettant d'apporter des propositions ou des solutions en matière de restaurations de façades anciennes.
Ces deux fiches ont été finalisées en 2016 et sont à la disposition de tout particulier ou élu qui en fait la demande auprès du CAUE.

LA MISSION DE FORMATION

BILAN 2016

FORMATIONS SUIVIES PAR LE PERSONNEL

- La conseillère paysagiste du CAUE a suivi une formation organisée par l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse intitulée «Démarches de densification douce Bimby, BIMBY et PLU : approfondir et maîtriser les aspects clés de la démarche»

- La conseillère géographe-cartographe a également suivi une formation «S'exprimer en public avec aisance et conviction» dispensée par la CCI de Perpignan.

FORMATIONS DISPENSEES PAR LE CAUE 66

FORMATION «COMMENT BIEN CHOISIR SA MAITRISE D'OEUVRE»

En partenariat avec l'AMF 66 (Association des Maires et Adjoints du Département), le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et la MIQCP (Mission interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques), le CAUE a organisé début décembre, une formation à destination des élus, professionnels, agents et cadres des collectivités territoriales et des personnels associatifs intervenant dans les domaines de l'architecture et du paysage, sur le thème COMMENT BIEN CHOISIR SA MAITRISE D'OEUVRE.

Pour tout projet de construction d'un bâtiment public, d'aménagement des espaces ou plus généralement d'élaboration d'un document d'urbanisme, la collectivité a la responsabilité de définir le projet, d'établir le programme, de mener

la consultation et de choisir le maître d'œuvre. La formation proposée a pour but de faire comprendre l'intérêt et savoir mettre en place une démarche pour aboutir à des projets de qualité. Faire connaitre aux décideurs, techniciens, les procédures, adaptées au contexte local, pour bien choisir les équipes de prestataires utiles à la bonne mise en œuvre, à chaque étape de la conception, d'un équipement.

PROJETS 2017

Le CAUE va probablement dispenser plus de formations à l'avenir. En effet, la loi du 07 juillet 2016 relative à la liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (CAP), vient modifier de nombreuses dispositions concernant, entre autres, les architectes ainsi que les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Notamment, le Titre II de la loi (articles 55 à 92) qui est consacré aux dispositions relatives au patrimoine culturel et à la promotion de l'architecture :

L'article 84 de cette loi concerne la formation des élus :
«**Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement dispose, de droit, de l'agrément mentionné à l'article L 1221-1 du code général des collectivités territoriales**» et en étend les compétences :

«Il fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des projets et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre».

COMMISSIONS / RÉUNIONS

COMMISSIONS TECHNIQUES, COMITÉS DE PILOTAGE – PARTICIPATION À/OU ANIMATIONS DE(S) RÉUNIONS DE CONCERTATION

EN 2016 : LE TEMPS DÉDIÉ AUX COMMISSIONS/REUNIONS A ÉTÉ DE 229 HEURES SOIT 6 % DU TEMPS CONSACRÉ AUX DIFFÉRENTES MISSIONS

Le CAUE peut être consulté dans le cadre de réunions organisées par ses partenaires institutionnels et autres, en tant que personne publique associée ou en tant que référent technique. Dans le cadre de jurys, le représentant du CAUE peut participer au vote ou donner un avis consultatif.

CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

- Tournée départementale des Villes et Villages Fleuris : en partenariat avec le Département, le CAUE participe aux différentes visites organisées sur deux journées dans les différentes communes participant au concours ainsi qu'aux réunions de délibération.

PARTICIPATION A DES JURYS DE CONCOURS

- Collège Gustave Violet à Prades : participation au jury de concours en tant que personnalité qualifiée pour la construction d'un bâtiment neuf

PARTICIPATION A DES COMMISSIONS TECHNIQUES

- Association du Pays de la Vallée de l'Agly

Suivi des dossiers portés par plusieurs communes du Pays. Participation active aux réunions du comité de programmation (3 réunions) et du comité technique (2 réunions).
Conseil concerté sur la validation des critères des fiches techniques notamment sur la question de la prise en charge des dossiers concernant la mise en valeur du patrimoine rural.
Participation aux réunions relatives à la revitalisation des centres bourgs avec différentes structures (DDTM 66, CD 66, AURCA, PMCA, SOLIHA) pour définir un cahier des charges pour la mise en œuvre d'études.

L'UNION RÉGIONALE DES CAUE

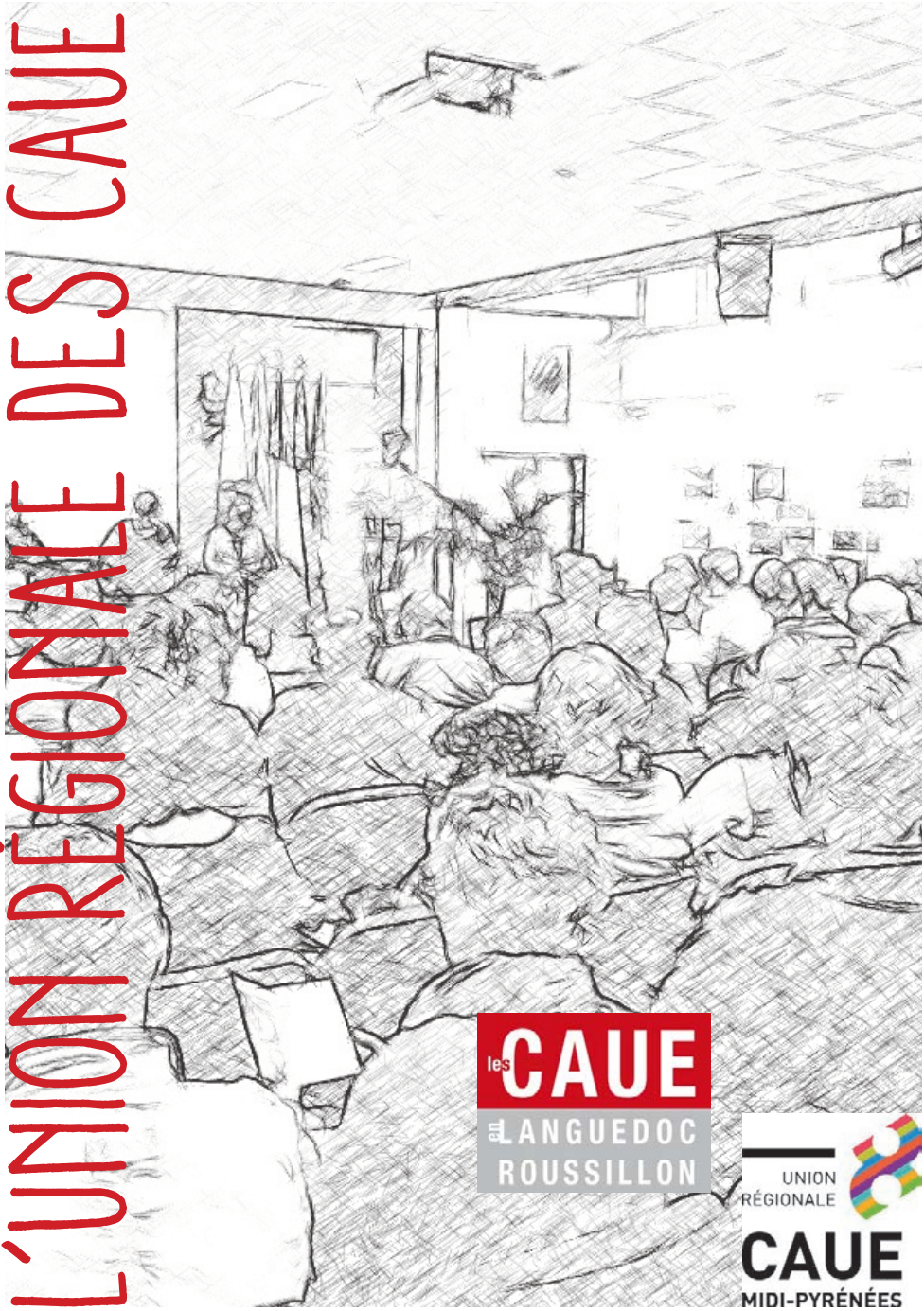

les CAUE du LANGUEDOC ROUSSILLON

UNION RÉGIONALE CAUE MIDI-PYRÉNÉES

VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION DU RESEAU CAUE EN GRANDE REGION

Après les rencontres de Perpignan en automne 2015, le processus engagé avait pour objet la fusion-absorption des deux anciennes Unions Régionales des CAUE : celle de feu Languedoc-Roussillon (URCAUE L-R) avec celle de feu Midi-Pyrénées (URCAUE M-P). Cette dernière, regroupant huit CAUE, était, depuis longtemps, structurée et administrée par une équipe technique de quatre personnes (Délégué régional, deux assistantes et un personnel d'entretien).

Côté URCAUE L-R, il n'y avait pas de structure administrative. Le fonctionnement était basé sur le volontariat de chaque CAUE, établi sur la base de groupes de travail, centrés sur des thématiques d'actions principalement techniques (réalisation d'un site internet commun, réalisation et éditions de documentations de communication…) et l'organisation de rencontres annuelles des équipes des cinq CAUE. Le CAUE 66 était resté assez en retrait jusqu'en 2011-2012.

L'URCAUE L-R n'avait pratiquement aucune relation avec son Conseil Régional contrairement à l'URCAUE M-P. Le financement de l'URCAUE L-R était basé sur les cotisations des cinq CAUE calculées au prorata du budget de fonctionnement de chacun.

Le fonctionnement institutionnel, de forme associative, des deux URCAUE était régi par des statuts relativement similaires.

En décembre 2015, la Présidente et le Président des deux URCAUE ont décidé de créer une association de préfiguration pour préparer la fusion des deux associations jusqu'à leur fusion -absorption définitive prévue, d'abord, en juin, puis, en octobre 2016 et enfin, au printemps 2017. Un projet de statuts de celle-ci a été établi à partir des anciens statuts des deux URCAUE. Il a été proposé fin 2015 et validé par le conseil d'administration de l'association de préfiguration, le 22 janvier 2016.

Pour accompagner et d'une certaine manière, gérer cette fusion, les treize CAUE ont choisi de bénéficier du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) financé par la Région.

En parallèle, à partir du mois de février 2016, le Délégué régional de l'URCAUE M-P a, dans un premier temps, proposé aux treize CAUE, de dresser un état des lieux des modes et moyens financiers de chaque CAUE : ceux qui percevaient le produit de la taxe d'aménagement et ceux recevant une subvention de leur Conseil Départemental ainsi que les divers autres financements complémentaires.

Dans un deuxième temps, le Délégué régional de l'URCAUE M-P a proposé à chaque CAUE, de remplir un tableau comprenant huit thématiques correspondant aux politiques portées par la Région à travers sa direction de l'action territoriale, de la ruralité et de la montagne.

Le rythme des réunions s'est ensuite très vite accéléré. Réunions entre présidents puis entre directeurs, et entre directeurs et membres des équipes puis avec la DRAC, la Région, le DLA… à Carcassonne, Auch, Toulouse, Montpellier, Nîmes, ont été organisées durant la période estivale, puis à l'automne.

Par rapport au CAUE 66, en phase de restructuration avec une équipe technique limitée, depuis mars 2016, à 5,2 ETP, il est devenu difficile d'être présent partout et de se mobiliser sur des projets qui ont besoin d'être clarifiés dans une organisation territoriale qui n'a peut-être pas fini d'évoluer.

Le 23 novembre, les directeurs de l'URCAUE L-R ont décidé de se réunir pour évoquer leur vision de ce que devrait être la future URCAUE L-R M-P en faisant des propositions de modifications de certaines parties de ses statuts. Le 19 novembre, une réunion des treize directeurs et du Délégué régional, a eu lieu au siège de l'URCAUE M-P, à Toulouse, pour débattre de ces questions.

DOCUMENTATION

BILAN 2016

ORGANISATION

Depuis la création du CAUE, il n'existait pas de méthode de gestion partagée de la documentation. Depuis l'arrivée du nouveau Directeur, il a été décidé de mettre en place une méthode de classement simple mais rigoureuse, afin de rendre chaque type de documentation accessible à ceux auxquels elle est destinée et d'éviter que chacun ne s'isole dans son système de rangement, en perdant du temps, comme c'était le cas jusqu'alors.
L'idéal serait de pouvoir disposer d'une véritable base de données pour gérer l'ensemble de la documentation du CAUE de façon efficace et des conseils d'un véritable documentaliste.

ACQUISITIONS DE LIVRES, ABONNEMENTS

Comme pour le reste de la bibliothèque, les ouvrages sont consultables sur place et sur demande. Le CAUE est également abonné à quelques revues d'architecture (A Vivre, Archicree), au journal L'Indépendant et à l'Agri.

PROJET 2017

En 2017, le CAUE souhaite accueillir un stagiaire pendant quelques mois pour mettre en place une base de données et ainsi rendre accessible la documentation du CAUE par toutes les méthodes et outils traditionnels et actuels à la fois pour l'équipe technique du CAUE et, en accès réservé, pour différents types de publics (particuliers, collectivités, professionnels, réseau CAUE…).

L'ÉQUIPE

au 31 décembre 2016

DIRECTEUR

STÉPHANE VALLIERE
Directeur
Conseiller en architecture

ADMINISTRATION

PASCALE MIRALLES
Assistante de Direction
Représentante du personnel

EQUIPE TECHNIQUE

CORINNE CHOZNACKI
Conseillère Géologue

LAURENCE MONDON
Conseillère Géographe-cartographe

MARINE CRESSY
Conseillère en paysage

ASUNCIÓN NAVARRO
Conseillère en architecture

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE DU CAUE

TOUSSAINTE CALABRESE
Vice-Présidente du Conseil Départemental,
Conseillère Départementale

MEMBRE DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL

- Charles CHIVILO
  Conseiller Départemental La Vallée de l'Agly (15), Président de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes et Maire de Maury
- Robert GARRABE
  Conseiller Départemental Vallespir Albères (17), Maire de Saint Jean Pla de Corts
- Edith PUGNET
  Conseillère Départementale Les Aspres (01)
- Martine ROLLAND
  Conseillère Départementale Vallespir Albères (17)
- Marie-Pierre SADOURNY
  Conseillère Départementale La Plaine d'Illibéris (12)

REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

- Francis CHARPENTIER
  Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- Jean-Marc HUERTAS
  Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (Bâtiments de France)
- Michel ROUQUETTE
  Directeur Académique des Pyrénées-Orientales

PERSONNES QUALIFIÉES DÉSIGNÉES PAR LE PRÉFET

- Michel GUALLAR
  Président de la Chambre d'Agriculture
- Pierre TRONCHON
  Urbaniste, Ancien directeur de l'Ecole d'Architecture de Montpellier

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES DÉSIGNÉS PAR LE PRÉFET

- Bernard CABANNE
  Architecte urbaniste
- Marie-Adèle GUILPAIN
  Ingénieur paysagiste, Présidente régionale de la FFP
- Ghislaine NICOLAU-NADAL
  Ordre des Architectes
- Alicia ORTIZ
  Architecte-urbaniste-paysagiste

MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Francis MANENT
  Maire de Saint-André
- Denis NOUGUE
  Secrétaire Général de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Pyrénées-Orientales (CAPEB)

REPRÉSENTANT ÉLU PAR LE PERSONNEL DU CAUE

- Pascale MIRALLES
  Assistante de Direction au CAUE

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
11 rue du Bastion Saint-François 66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 34 12 37 / contact@caue66.fr / www.caue66.fr